



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023	
2023-038	MISE A JOUR LISTE OPERATIONS SOUS MANDAT POUR 2023
DM N°3	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3
2023-039	RECRUTEMENT CHARGE D'ETUDES TRAVAUX-
2023-040	MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS
2023-041	ATTRIBUTION PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE
2023-042	ACQUISITIONS FONCIERES - ASSISTANCE JURIDIQUE DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN
2023-043	PROGRAMMATION 2024
2023-044	DONATION TERRAIN A SERVIGNAT
2023-045	CONVENTIONS POUR ANIMATIONS SCOLAIRES 2023/2024 ET 2024/2025 ET ANIMATIONS GRAND PUBLIC
2023-046	CANDIDATURE APPEL A PROJET FONDS MAIF POUR LE VIVANT - NATURE 2050
2023-047	RECRUTEMENT D'UN.E CHARGE.E DE PROJET EAU ET PARTICIPATION CITOYENNE - CONTRAT DE PROJET

2023-038	MISE A JOUR LISTE OPERATIONS SOUS MANDAT POUR 2023
DM N°3	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3
2023-039	RECRUTEMENT CHARGE D'ETUDES TRAVAUX-
2023-040	MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS
2023-041	ATTRIBUTION PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE
2023-042	ACQUISITIONS FONCIERES - ASSISTANCE JURIDIQUE DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN
2023-043	PROGRAMMATION 2024
2023-044	DONATION TERRAIN A SERVIGNAT
2023-045	CONVENTIONS POUR ANIMATIONS SCOLAIRES 2023/2024 ET 2024/2025 ET ANIMATIONS GRAND PUBLIC
2023-046	CANDIDATURE APPEL A PROJET FONDS MAIF POUR LE VIVANT - NATURE 2050
2023-047	RECRUTEMENT D'UN.E CHARGE.E DE PROJET EAU ET PARTICIPATION CITOYENNE - CONTRAT DE PROJET

Procès-Verbal du Conseil syndical du 12 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

1. Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

2. Approbation du compte-rendu du 19 septembre 2023

DM N°2	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2
2023-026	MISE A JOUR N° AMORTISSEMENT
2023-027	REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX AGENTS
2023-028	ACCUEIL ET GRATIFICATION DE STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
2023-029	STRATEGIE FONCIERE
2023-030	ACHAT PARCELLE A ATTIGNAT DANS LE CADRE DU PZSZH

2023-031	ATTRIBUTION MARCHE TRAVAUX RESTAURATION DU DEVORAH
2023-032	ATTRIBUTION DE L'ETUDE EN GENIE CIVIL POUR LE REMPLACEMENT PONT ROUTE DE LA CRAZ A MONTAGNAT
2023-033	CONVENTION MESURES COMPENSATOIRES AVEC LA VILLE DE BOURG EN BRESSE
2023-034	CONVENTION MESURES COMPENSATOIRES AVEC GRAND BOURG AGGLOMERATION

3. Administration -finances

a. Point financier

i. Trésorerie

Trésorerie au 30/11/2023 : 784 189 €

ii. Extrait du Grand livre au 30/11/2023

1. Section investissement

Dépenses : 1 092 138.54 €

Recettes : 798 713.36 €

2. Section fonctionnement

Dépenses : 767 050 .52 €

Recettes : 453 603.42 €

b. Mise à jour Opérations sous mandats - BP 2023

Les membres du conseil syndical à l'unanimité :

ACCEPTE de rajouter l'opération 4581 023, Appel à projet biodiversité 2023

ACCEPTE que le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, les études préalables aux travaux

INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés au compte 458-1 (dépenses) et 458-2 (recettes),

IMPUTERA au compte 204 le reste à charge en fin d'opération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions et avenant éventuel nécessaires à l'intervention du Syndicat ainsi que tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

c. Décision modificative budgétaire N°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031-110 : PLAN GESTION STRATEG ZONE HUMIDE		2 600.00 €
D 2031-115 : TRAME TURQ ETUD RUISSELL CONTINU	2 100.00 €	
D 2031-118 : RUISSEAU DE MANZIAT	17 600.00 €	
D 2031-119 : GRAND LOEZE	33 100.00 €	
D 2031-120 : PETITS AFFLUENTS DIRECT SAONE	12 900.00 €	
D 2051-126 : LOGICIEL METIER		26 000.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	65 700.00 €	28 600.00 €
D 2041482-123 : ALLEE DE CHALLES BOURG EN BRESSE		3 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		3 000.00 €
D 2188-122 : STATIONS OBSERVATOIRE		7 100.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		7 100.00 €
D 4581012 : DIGUES CRAS		9 800.00 €
D 4581018 : RESTAURATION CONTINUE MOULIN CRA RAVAR		2 200.00 €
D 4581023 : OP SUS MANDAT AAP BIODIV 2023		15 000.00 €
TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat		27 000.00 €

Les membres du conseil syndical **approuvent** à l'unanimité la modification budgétaire n°3

d. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Attribue la prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 €.

Accepte les conditions suivantes du versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle :

- le montant du plafond maximum de la prime par tranche de revenu, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, et ce, pour renforcer l'attractivité du syndicat et assurer la stabilité de l'équipe en place,
- la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle en une fraction,
- la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle au mois de mars 2023.

Inscrit les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés,

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision et à son financement.

e. Recrutement chargé d'études travaux

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, la création d'un poste de catégorie A, filière technique à temps complet d'un chargé d'études travaux. Ce poste sera ouvert à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 3 mois compte tenu du caractère lié au contrat environnemental signé par le syndicat et ses partenaires.
- **FIXE** la rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 484, indice majoré 419 (échelon 2), échelle A de rémunération des ingénieurs, filière technique, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante le 17 mai 2022 selon son expérience et son profil.

- **INSCRIRA** aux budgets les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à la rédaction du contrat, à engager les démarches et les dépenses nécessaires pour pourvoir ce poste aux conditions susmentionnées ;
- **SOLLICITE**, le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse à son meilleur taux pour le financement du poste de chargé d'études travaux ;
- **CHARGE** le Président de constituer le dossier de demande de subvention pour la création du poste chargé d'études travaux ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette opération

f. Recrutement chargé (e) « Eau et participation citoyenne » Contrat de projet selon l'art. L332-24 de 15 mois

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE**, la création d'un contrat de projet de « eau et participation citoyenne » pour exercer les fonctions suivantes : des actions de médiations, de concertations et d'appui à la communication, intervient dans le cadre du projet « Eau et participation citoyenne ». Il ou elle pourra également être mobilisée en accompagnement des chefs de projets et au contact permanent des collectivités du bassin versant à compter du 01 janvier 2024 pour une durée de 15 mois.
- **FIXE** la rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 525, indice majoré 450 (échelon 4), échelle A de rémunération des attachés, filière administrative, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante le 17 mai 2022 selon son expérience et son profil.
- **INSCRIRA** aux budgets les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à la rédaction du contrat, à engager les démarches et les dépenses nécessaires pour pourvoir ce poste aux conditions susmentionnées ;
- **SOLLICITE**, le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et d'autres partenaires potentiels du projet ;
- **CHARGE** le Président de constituer le dossier de demande de subvention pour la création du poste chargé.e de projet « Eau et participation citoyenne » ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

g. Mise à jour du tableau des emplois

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel indiqué ci-dessus à compter du 01 janvier 2024,

Autorise le Président à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre les dispositions relatives au recrutement.

4. Avancement des travaux et projet

a. Appel à projet Fonds MAIF pour le vivant – Nature 2050

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le président à faire acte de candidature au Fonds MAIF pour le vivat – Nature 2050 et à faire les demandes de subventions auprès de la Fondation MAIF,

Autorise le président à signer tout document afférent à cette affaire.

b. Acquisition foncière : Convention avec le Centre de gestion de l'Ain – service juridique – assistante pour la rédaction des actes en forme administrative

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise le Président à signer la nouvelle convention d'aide juridique avec le centre de gestion de l'Ain pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

c. Programmation 2024

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le programme 2024,

Rappelle que le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif préciseront ce premier travail,

Autorise le président à déposer les demandes de subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers, conformément au plan de financement de chacune de ces opérations,

Autorise le président à déposer le président à déposer les dossiers réglementaires au titre du code de l'environnement et de signer les conventions afférentes à ce programme

Autorise le président à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

d. Acquisition de parcelles à Servignat

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Annule la délibération 2023-018 et de la remplacer par une délibération approuvant la donation au syndicat.

Accepte que la donation des emprise B519, B520, C171 et B173 par laes consorts Nallet (succession de Nallet Henri Georges) pour l'ensemble des parcelles sur la commune de Servignat

Accepte de prendre à la charge du syndicat les frais auprès du notaire

Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

5. Communication

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le président à signer les conventions avec les prestataires retenus pour la réalisation d'actions de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques et à la ressource en eau auprès des publics jeunes du bassin versant de la Reyssouze et tous les actes nécessaires y afférents pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025

Autorise le président à signer les conventions avec les prestataires retenus pour la réalisation d'action de sensibilisation grand public sur le territoire du bassin versant de la Reyssouze et tous les actes nécessaires y afférents pour l'année 2024.

Autorise le président à déposer les demandes de subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers, conformément au plan de financement de chacune de ces opérations.

6. Prochaines réunions

7. Questions diverses

8. Liste des délibérations du conseil syndical du 12 Décembre 2023

2023-038	MISE A JOUR LISTE OPERATIONS SOUS MANDAT POUR 2023
DM N°3	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3
2023-039	RECRUTEMENT CHARGE D'ETUDES TRAVAUX-
2023-040	MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS
2023-041	ATTRIBUTION PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE
2023-042	ACQUISITIONS FONCIERES - ASSISTANCE JURIDIQUE DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN
2023-043	PROGRAMMATION 2024
2023-044	DONATION TERRAIN A SERVIGNAT
2023-045	CONVENTIONS POUR ANIMATIONS SCOLAIRES 2023/2024 ET 2024/2025 ET ANIMATIONS GRAND PUBLIC
2023-046	CANDIDATURE APPEL A PROJET FONDS MAIF POUR LE VIVANT - NATURE 2050
2023-047	RECRUTEMENT D'UN.E CHARGE.E DE PROJET EAU ET PARTICIPATION CITOYENNE - CONTRAT DE PROJET

Signatures

Jean-Louis Favier
Président du SBVR

Philippe Debourg
3ème vice-président



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-038

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilies, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

Délibération : Opérations sous mandat – BP 2023 – Mise à jour

Le Président rappelle que le syndicat intervient, très souvent, sur des terrains privés ne lui appartenant pas.

Cette pratique est autorisée sous réserve de signature d'une convention de mandat avec les différentes parties et l'obtention d'une déclaration d'intérêt général.

Comptablement, ces opérations seront inscrites dans l'investissement en « opérations pour compte de tiers » mais ne seront pas intégrées dans l'actif du syndicat.

Ces opérations sous mandat ne permettent pas la récupération du FCTVA. Pour compenser cette perte de recette, les demandes de subventions auprès de l'AERMC sont déposées sur un montant TTC. Seul le Conseil Départemental de l'Ain ne subventionne que sur une base HT.

Lors du comité syndical du 23 mars 2023 , une liste des opérations sous mandat pour compte de tiers a été arrêtée pour le budget 2023 :

- 4581006 Barrage des Aiguilles Pont de Vaux et renaturation
- 4581010 Restauration de la Vallière
- 4581012 Dignes à Cras
- 4581013 Le Dévorah du marais à sa confluence (étude faisabilité)
- 4581014 Restauration de la Reyssouze entre Bouvent et Pennessuy et le canal de Loëze (étude faisabilité)
- 4581015 Jugnon – restauration ZH forestière Teyssonge
- 4581017 Plantations mise en défens des berges installations agricoles
- 4581018 Restauration de la Reyssouze entre la Ravary et la Cra à Montagnat
- 4581020 Restauration continuité petits obstacles
- 4581021 Plan gestion prairies zone humide – Basse Reyssouze
- 4581022 Maîtrise d'œuvre, Travaux Dévorah, Bouvent, Pennessuy, Canal Loeze

Le président propose de rajouter l'opération N°4581 023 Appel à projet biodiversité 2023

A l'issue de chaque opération, conformément aux instructions comptables, les dépenses et les recettes doivent être équilibrées aussi pour parvenir à cet équilibre, le syndicat versera une subvention d'équipement aux personnes de droit privé au compte 204421, cette subvention sera à amortir en 5 ans. (OU une subvention d'équipement à une autre collectivité territoriale qui sera également à amortir entre 10 et 15 ans)

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité**

APPROUVE les dispositions du présent rapport,
ACCEPTÉ de rajouter l'opération 4581 023, Appel à projet biodiversité 2023
ACCEPTÉ que le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, les études préalables aux travaux
INSCRIRA les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés au compte 458-1 (dépenses) et 458-2 (recettes),
IMPUTERA au compte 204 le reste à charge en fin d'opération,
AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions et avenant éventuels nécessaires à l'intervention du Syndicat ainsi que tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Gorrevod, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



247

SYNDICAT BV REYSSOUZE - BUDGET PRINCIPAL SBVR

DM 2023

Code INSEE

Budget général

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice : 90
Nombre de membres présents 50
Nombre de suffrages exprimés 50
VOTES : Contre 0 Pour 50
Date de convocation : 06/12/2023

L'an 2023, le 12 décembre, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Louis FAVIER, Président.

Objet : Décision modificative budgétaire N°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031-110 : PLAN GESTION STRATEG ZONE HUMIDE		2 600.00 €
D 2031-115 : TRAME TURQ ETUD RUISSELL CONTINU	2 100.00 €	
D 2031-118 : RUISSEAU DE MANZIAT	20 000.00 €	
D 2031-119 : GRAND LOEZE	35 000.00 €	
D 2031-120 : PETITS AFFLUENTS DIRECT SAONE	20 000.00 €	
D 2051-126 : LOGICIEL METIER		26 000.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	77 100.00 €	28 600.00 €
D 2324-123 : ALLEE DE CHALLES BOURG EN BRESSE		21 100.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		21 100.00 €
D 2188-122 : STATIONS OBSERVATOIRE		7 100.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		7 100.00 €
D 4581010 : RESTAURATION VALLIERE	6 700.00 €	
D 4581012 : DIGUES CRAS		9 800.00 €
D 4581018 : RESTAURATION CONTINUITE MOULIN CRA RAVAR		2 200.00 €
D 4581023 : OP SUS MANDAT AAP BIODIV 2023		15 000.00 €
TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat	6 700.00 €	27 000.00 €

Signataires :

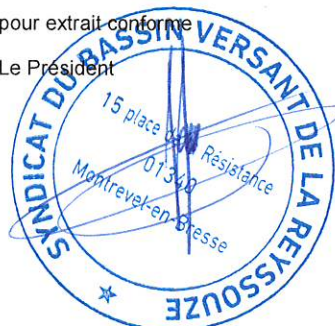
Certifié exécutoire par Jean-Louis FAVIER, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Gorrevod, le 12/12/2023.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-039

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

Délibération : Recrutement chargé d'études travaux

**Contrat pour Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA)
selon l'art. L332-23-2° de 3 mois**

Le Président informe que suite à l'accueil en stage de Florian BURTIN durant l'année 2023 et face à l'accroissement d'activité, il est proposé de recrutement Florian BURTIN en Contrat pour Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) selon l'art. L332-23-2° d'une durée de 3 mois à compter du 08 janvier 2024 pour avancer les dossiers suivants :

- Cahier des charges des vannes de Bourg-en-Bresse et de Saint-Julien : amélioration du fonctionnement, relations aux usagers et recherches de solutions à court terme et à moyen terme.
- Analyse multifactorielle des données enregistrées par l'application « Cœur Reyssouze » et optimisation des actions de communication (financement AAP à 70 %).
- Elaboration de cahiers des charges des études de faisabilité du programme 2025.

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget prévisionnel 2024.

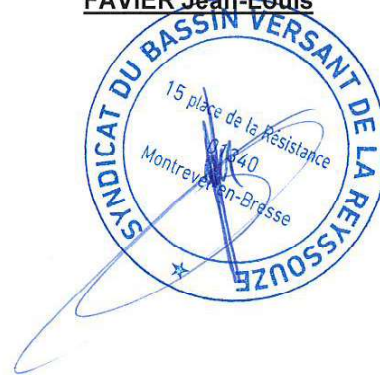
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **APPROUVE**, la création d'un poste de catégorie A, filière technique à temps complet d'un chargé d'études travaux. Ce poste sera ouvert à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 3 mois compte tenu du caractère lié au contrat environnemental signé par le syndicat et ses partenaires.
- **FIXE** la rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 484, indice majoré 419 (échelon 2), échelle A de rémunération des ingénieurs, filière technique, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante le 17 mai 2022 selon son expérience et son profil.
- **INSCRIRA** aux budgets les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à la rédaction du contrat, à engager les démarches et les dépenses nécessaires pour pourvoir ce poste aux conditions susmentionnées ;
- **SOLLICITE**, le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse à son meilleur taux pour le financement du poste de chargé d'études travaux ;
- **CHARGE** le Président de constituer le dossier de demande de subvention pour la création du poste chargé d'études travaux ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré à Gorrevod, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-040

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

Délibération : Mise à jour tableau des emplois

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président expose qu'il convient de mettre à jour les informations suivantes :

- Poste de chargée « Eau et participation citoyenne » occupé depuis le 30 mai 2022 est prolongé au 01/01/2024 pour un an et promu en catégorie A.
- Création d'un poste en emploi permanent d'Ingénieur territorial de catégorie A d'une durée hebdomadaire de 35h00 occupé par un contractuel à compter du 01/01/2024 jusqu'au 27/02/2026 en tant que chargé d'étude de la Ressource en eau / Observatoire sous le numéro TE_P_6
- Vacance de poste de Technicien territorial (TE_P_4) de catégorie B pour le poste de Technicien de rivière / GEMAPI / Observatoire et de modifier l'intitulé de ce poste en « Technicien de rivière / GEMAPI »

Le cas échéant, le tableau des emplois devra être modifié en conséquence.

Le Président propose de modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 01^{er} janvier 2024 :

TABLEAU DES EMPLOIS						
Num	Date délibération	Grade	Cat	Durée hebdo. (H/Sem.)	Statut /occupation	Missions
FILIERE ADMINISTRATIVE						
EMPLOIS PERMANENTS						
AD_P_1	14 novembre 2019	Adjoint administratif 2 nd e classe Adjoint administratif principal 2 nd e classe Adjoint administratif principal 1 ^{ere} classe	C	24H00	1 titulaire	Assistante de gestion comptable, administrative et RH
FILIERE TECHNIQUE						
EMPLOIS PERMANENTS						
TE_P_1	15 décembre 2020	Ingénieur territorial Ingénieur Principal Ingénieur hors classe	A	35H00	1 titulaire	Directeur
TE_P_2	17 novembre 2016 et 17 mai 2022	Ingénieur territorial Ingénieur Principal	A	35H00	1 contractuel (jusqu'au 31/08/24)	Chargée de mission Milieux aquatiques et territoires – spécialité action territoriale
TE_P_3	19 octobre 1996	Ingénieur territorial Ingénieur Principal Ingénieur hors classe	A	35H00	1 titulaire	Chargé de mission Milieux aquatiques et territoires – spécialité ingénierie écologique et hydraulique
TE_P_4	02 février 2005	Technicien territorial Technicien principal 2 nd e classe Technicien principal 1 ^{ere} classe	B	35H00	Vacant	Technicien de rivière / GEMAPI
TE_P_5	17 mai 2022	Ingénieur territorial Ingénieur Principal	A	35H00	1 contractuel (01/02/23 – 01/02/26)	Chargée de mission - Trame turquoise et services écosystémique
TE_P_5	12 décembre 2023	Ingénieur territorial	A	35H00	1 contractuel (01/01/24 – 27/02/26)	Chargé d'étude de la Ressource en eau / Observatoire
EMPLOIS NON PERMANENTS						
TE_NP_1	13 décembre 2022	Contrat de projet	B	35H00	1 contractuel (01/02/23 – 31/12/24)	Chargée de communication
TE_NP_2	17 mai 2022	Contrat de projet	A	35H00	1 contractuel (01/01/24 – 31/03/25)	Chargée de projet - Eau et participation Citoyenne

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité**

Accepter les propositions du Président,

Fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel indiqué ci-dessus à compter du 01 janvier 2024,

Autoriser le Président à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré à Gorrevod, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-041

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

Délibération : Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale est paru au Journal Officiel du 1er novembre 2023.

Contrairement à la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Hospitalière, l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a un caractère facultatif dans la fonction publique territoriale. L'instauration de cette prime est faite par voie de délibération et devra nécessairement faire l'objet d'un avis préalable du comité social territorial.

Au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales, celles-ci peuvent fixer des montants de prime inférieurs à ceux définis pour la FPE et la FPH, et déterminer des conditions de versement propres.

Elles peuvent notamment prévoir le versement de la prime en une seule fois ou en plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Après échanges au sein du bureau, il est convenu de l'importance de stabiliser l'équipe en place et de conserver une attractivité financière. Aussi il est proposé de verser :

- le montant du plafond maximum de la prime par tranche de revenu, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, et ce, pour renforcer l'attractivité du syndicat et assurer la stabilité de l'équipe en place,
- la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle en une fraction,
- la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle au mois de mars 2023.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'attribuer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 €.

D'accepter les conditions suivantes du versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle :

- le montant du plafond maximum de la prime par tranche de revenu, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, et ce, pour renforcer l'attractivité du syndicat et assurer la stabilité de l'équipe en place,
- la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle en une fraction,
- la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle au mois de mars 2023.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés,

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision et à son financement.

Fait et délibéré à Gorrevod, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-041

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

Délibération : Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale est paru au Journal Officiel du 1er novembre 2023.

Contrairement à la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Hospitalière, l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a un caractère facultatif dans la fonction publique territoriale. L'instauration de cette prime est faite par voie de délibération et devra nécessairement faire l'objet d'un avis préalable du comité social territorial.

Au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales, celles-ci peuvent fixer des montants de prime inférieurs à ceux définis pour la FPE et la FPH, et déterminer des conditions de versement propres.

Elles peuvent notamment prévoir le versement de la prime en une seule fois ou en plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Après échanges au sein du bureau, il est convenu de l'importance de stabiliser l'équipe en place et de conserver une attractivité financière. Aussi il est proposé de verser :

- le montant du plafond maximum de la prime par tranche de revenu, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, et ce, pour renforcer l'attractivité du syndicat et assurer la stabilité de l'équipe en place,
- la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle en une fraction,
- la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle au mois de mars 2024

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'attribuer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 €.

D'accepter les conditions suivantes du versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle :

- le montant du plafond maximum de la prime par tranche de revenu, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, et ce, pour renforcer l'attractivité du syndicat et assurer la stabilité de l'équipe en place,
- la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle en une fraction,
- la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle au mois de mars 2024

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés,

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision et à son financement.

Fait et délibéré à Gorrevod, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-042

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

Délibération : Acquisition foncière : Convention avec le Centre de gestion de l'Ain – service juridique – assistante pour la rédaction des actes administratifs

Le président rappelle à l'assemblée que le Centre de gestion de l'Ain a, par délibération du 6 mars 2009, décidé de répondre à la demande des communes et établissements publics du département par la création d'un service Assistance Juridique.

Veille juridique, rédaction d'actes, de documents, accompagnement, ou simple relecture, le service Assistance Juridique doit permettre aux collectivités affiliées de bénéficier d'un soutien juridique adapté à la demande, dans les domaines aussi sensibles qu'évolutifs que sont la commande publique ou l'administration générale.

Le SBVR a demandé un accompagnement sur la rédaction d'actes en la forme administrative à rédiger en sollicitant du Centre de Gestion la mise à disposition d'un agent chargé d'accompagner la Collectivité.

Pour chaque acte en la forme administrative, l'agent affecté assurera les missions suivantes :

1. Prise en main des éléments du dossier
2. Assistance à la demande d'avis France Domaine, à la rédaction d'une promesse de vente et à la délibération préalable

3. Demandes d'informations et/ou de copies de documents au service de publicité foncière
4. Formalités de purge du droit de préemption / droit de priorité
5. Rédaction des actes une fois tous les éléments réunis
6. Assistance lors de la signature / documents justificatifs à produire
7. Rédaction des documents nécessaires à l'envoi à la publicité foncière

La mission aura une durée de 3 jours d'intervention par acte. Cette période intègre les missions suivantes:

- le recueil des éléments nécessaires à la rédaction de l'acte, l'analyse de ces éléments et la rédaction de l'acte ;
- la rédaction des documents nécessaires à l'envoi de la publicité foncière ;
- la gestion administrative de cet envoi (envoi du projet d'acte au SPF, demande de l'extrait cadastral modèle 1, impression et copies des documents...).

Pour l'ensemble de la mission, la Collectivité (Ain) versera au Centre de Gestion la somme de 250 Euros par journée de travail effectivement réalisée ou 125 Euros par demi-journée de travail effectivement réalisée,

Il est proposé de délibérer pour autoriser le président à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Ain.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de

Autoriser le Président à signer la nouvelle convention d'aide juridique avec le centre de gestion de l'Ain pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Fait et délibéré à Gorrevod, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR

FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-043

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

Délibération : Programmation 2024

M. le président présente la programmation 2024 du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) et rappelle que cet exercice a plusieurs objectifs :

- demander les subventions sur les coûts globaux des opérations éligibles et en fonction de leur état d'avancement (conception, exécution, suivi) aux partenaires financiers du SBVR : agence de l'eau, conseils départementaux, conseils régionaux, état, autre. Il rappelle que le conseil départemental de l'Ain demande de transmettre un dossier unique de demande d'aide financière au titre des aménagements, restauration et renaturation des cours d'eau et leurs annexes ;
- préparer le débat d'orientation budgétaire 2024 et le vote du budget primitif 2024.

La programmation sera affinée pour le débat d'orientation budgétaire et pour le vote du budget primitif 2024.

Intitulé opération	Montant HT	TVA	Montant TTC
Opérations contrat	4 012 081,25 €	802 416,25 €	4 964 497,50 €
B1 - Reyssouze à Pont de Vaux	1 194 126,32 €	238 825,26 €	1 432 951,58 €
B4/B6 - REYDECA	2 082 178,26 €	416 435,65 €	2 648 613,92 €
B7 - Moulin de la Craz à Montagnat	409 110,00 €	81 822,00 €	490 932,00 €
B9 - Elaboration d'un plan de gestion du complexe de prairies humides de la basse Reyssouze	40 000,00 €	8 000,00 €	48 000,00 €
B10 - PGSZH	286 666,67 €	57 333,33 €	344 000,00 €
Opérations HORS contrat	671 650,00 €	134 330,00 €	805 980,00 €
HC - Système d'endiguement de Bresse-Vallons	279 150,00 €	55 830,00 €	334 980,00 €
HC - Etude de faisabilité / prog 2025	250 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €
HC - Renaturation de la Reyssouze au niveau de l'allée de Challes	142 500,00 €	28 500,00 €	171 000,00 €
Mesures compensatoires	51 641,67 €	10 328,33 €	61 970,00 €
AAP Trame Turquoise / Biodiversité	221 600,00 €	44 320,00 €	265 920,00 €
AAP Participation citoyenne	100 583,33 €	20 116,67 €	120 700,00 €
Communication Contrat	72 854,17 €	14 570,83 €	87 425,00 €
Communication HORS Contrat	1 541,67 €	308,33 €	1 850,00 €
Plan Pluriannuel Restauration Entretien berges et ripisylves	108 333,33 €	21 666,67 €	130 000,00 €
Observatoire des eaux superficielles	32 307,50 €	6 461,50 €	38 769,00 €
TOTAL HT	5 272 592,92 €		
TOTAL TVA		1 054 518,58 €	
TOTAL TTC			6 477 111,50 €

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de**

Approuver le programme 2024,

Rappeler que le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif préciseront ce premier travail,
Autoriser le président à déposer les demandes de subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers, conformément au plan de financement de chacune de ces opérations,

Autoriser le président à déposer les dossiers réglementaires au titre du code de l'environnement et de signer les conventions afférentes à ce programme

Autoriser le président à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Fait et délibéré à Gorrevod, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-044

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

Délibération : Acquisition de parcelles à Servignat

Le Président rapporte dans le cadre d'une indivision de la famille Nallet, nous avons été contactés par Tannit Nallet pour faire un don au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (S.B.V.R) de 4 parcelles sur la commune de Servignat.

Une délibération avait été prise le 23 mars 2023 pour entériner un achat à l'euro symbolique.

Après avoir échangé avec Me MONTAGNON et les Consorts NALLET, il apparait aujourd'hui que la donation est souhaité par la famille. Pour rappel, la famille, meuniers depuis plusieurs générations, souhaite « faire un retour » à la rivière en offrant ses parcelles au SBVR. En échange, le SBVR s'engagera à communiquer sur cette donation. Le SBVR prendra à sa charge les frais auprès notaire.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Propriétaire : Consorts NALLET (succession de NALLET Henri Roger)			Surface achetée en m ² (estimation)	Estimation financière en € des parcelles (notaire)
Acquéreur : SBVR				
PARCELLES commune de Servignat				
section	numéro	Contenance en m ²		
B	519	5 623	5 623	1 921,10
B	520	108	108	
C	171	12 170	12 170	
B	173	1 310	1 310	
TOTAL			19 211 m²	

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de**

D'annuler la délibération 2023-018 et de la remplacer par une délibération approuvant la donation au syndicat.

Accepter que la donation des emprise B519, B520, C171 et B173 par laes consorts Nallet (succession de Nallet Henri Georges) pour l'ensemble des parcelles sur la commune de Servignat

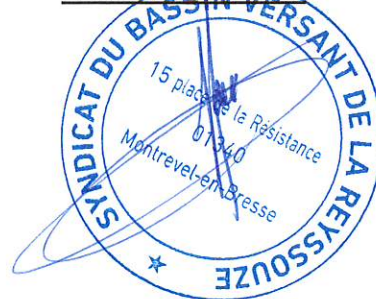
Accepter de prendre à la charge du syndicat les frais auprès du notaire

Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Gorrevod, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR

FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-045

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

Délibération : Convention pour animations scolaires 2023/2024 et 2024/25
Convention pour animations grand public 2024

Le président rappelle que dans le cadre du contrat environnemental 2022-2024 et en lien avec ses autres projets, le syndicat souhaite réaliser des actions de sensibilisation auprès des publics jeunes. Il s'agit de les former à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques au travers d'activités tournées vers l'éducation à l'environnement. Les publics cibles de ces actions de sensibilisation sont :

- Les élèves de maternelle et élémentaire (cycle 1 à cycle 3) des écoles publiques et privées (conventionnées) situées sur le territoire de Reyssouze et Affluents
- Les élèves des collèges (cycle 3 à cycle 4) publics et privés situés sur le territoire de Reyssouze et Affluents

- Les publics jeunes des structures sociales et de loisirs situés sur le territoire de Reyssouze et Affluents

Le syndicat propose des projets sur les thématiques suivantes : l'eau (cycles, ressource, changement climatique), le fonctionnement des rivières, l'aménagement et la restauration des rivières, la biodiversité des rivières et des milieux humides, les zones humides, les haies et le bocage, etc.

Les conventions visent à établir les engagements et les responsabilités des différents partenaires pour la réalisation des animations sur l'année scolaire 2023-2024 et 2024-2025

Également, dans le cadre du contrat environnemental 2022-2024 et en lien avec ses autres projets, Reyssouze et Affluents souhaite proposer des animations grand public afin de présenter ses objectifs, ses enjeux et ses actions sur le territoire. Les animations grand public permettront notamment de mettre en lumière les travaux réalisés sur le territoire auprès des habitants du bassin versant. Les conventions visent à établir les engagements et les responsabilités des différents partenaires pour la réalisation des animations en 2024.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de**

Autoriser le président à signer les conventions avec les prestataires retenus pour la réalisation d'actions de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques et à la ressource en eau auprès des publics jeunes du bassin versant de la Reyssouze et tous les actes nécessaires y afférents pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025

Autoriser le président à signer les conventions avec les prestataires retenus pour la réalisation d'action de sensibilisation grand public sur le territoire du bassin versant de la Reyssouze et tous les actes nécessaires y afférents pour l'année 2024.

Autoriser le président à déposer les demandes de subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers, conformément au plan de financement de chacune de ces opérations.

Fait et délibéré à Gorrevod, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-046

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

Délibération : Candidature appel à projet – fonds Maïf pour le Vivant – Nature 2050

Le président explique à l'assemblée qu'un appel à projets annuel est mené en partenariat avec le Fonds Nature 2050, créé par CDC Biodiversité, filiale du groupe Caisse des dépôts. Il s'adresse aux structures d'intérêt général qui souhaitent agir et innover avec et pour la nature, pour mieux faire face aux changements climatiques.

Il permet de dépasser le seuil de financement public de 80% avec une subvention plafonnée à 500 000 euros par projet. Il est proposé de répondre à cet appel à projet pour le projet Reydéca (Reyssouze Dévorah Canal de Loeze) afin de couvrir une partie du reste à charge le réduisant à environ 600 000 euros (avec une subvention estimée à 500 000 euros).

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de**

Autoriser le président à faire acte de candidature au Fonds MAIF pour le vivat – Nature 2050 et à faire les demandes de subventions auprès de la Fondation MAIF,

Autoriser le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré à Gorrevod, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 décembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-047

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 19H00, à la salle polyvalente de Gorrevod sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 06 décembre 2023

Étaient présents : 50 délégués (sur 90 délégués)

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoirs

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Philippe DEBOURG

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, BAJARD Guy, BEAUDET Florence, BOUVARD Franck, BUGAUD Jean-Pierre, CHANEL Patrick, CHATAGNIER Chantal, CHEVAUCHET Michel, CORDIER Daniel, COUDURIER FAURE Christiane, COURTOIS Sandrine, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, DOUCET Claire, DUPONT Marcelin, FAVIER Jean Louis, FELIX Jacques, FONTAINE Gilles, FONTANY Bernadette, GIROD Michel, GUICHARDAN Vincent, HENRY Raphael, JANIAUD Françoise, MALTERRE Géraldine, MARGUIN Jean Pierre, MONIN Thierry, MOREL Catherine, MOREL Ludovic, PAUGET Antoine, PAUGET Yves, PICHOD Jean-Pierre, RENEBON Baptiste, SERVIGNAT Jean-Pierre, SOULARD Anne, TIRREAU Andrée, TOURAINE Michel, VERCHERE Julien, BERNARD Dominique, BESSON Alain, DESMARIS Sébastien, FIXOT Françoise, FOSSARD Thomas, GANDET Denis, NOBLET Cécile, PAGNEUX Romuald, PION Pascal, PONCET Dominique, PUVILLAND Marie-Laure, RIMETTE Claude.

Délibération : Recrutement d'un.e chargé.e de projet « Eau et participation citoyenne »

**Contrat de projet
selon l'art. L332-24 de 15 mois**

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-24,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison d'appel à projet lancé par l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « Eau et participation citoyenne » dont le dossier a été retenu il y aurait lieu de créer un contrat de projet de « Eau et participation citoyenne », grade emploi contractuel catégorie A à temps complet ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **APPROUVE**, la création d'un contrat de projet de « eau et participation citoyenne » pour exercer les fonctions suivantes : des actions de médiations, de concertations et d'appui à la communication, intervient dans le cadre du projet « Eau et participation citoyenne ». Il ou elle pourra également être mobilisée en accompagnement des chefs de projets et au contact permanent des collectivités du bassin versant à compter du 01 janvier 2024 pour une durée de 15 mois.
- **FIXE** la rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 525, indice majoré 450 (échelon 4), échelle A de rémunération des attachés, filière administrative, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante le 17 mai 2022 selon son expérience et son profil.
- **INSCRIRA** aux budgets les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à la rédaction du contrat, à engager les démarches et les dépenses nécessaires pour pourvoir ce poste aux conditions susmentionnées ;
- **SOLLICITE**, le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et d'autres partenaires potentiels du projet ;
- **CHARGE** le Président de constituer le dossier de demande de subvention pour la création du poste chargé.e de projet « Eau et participation citoyenne » ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré à Gorrevod, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis

